



Les grilles du 1^{er} degré

LE PREMIER DEGRÉ COMMUN, également appelé **degré d'observation** est l'orientation prise par tous les élèves issus de l'enseignement primaire possédant le **Certificat d'Etudes de Base (C.E.B.)**.

À ce niveau, les grilles proposées sont composées d'une **FORMATION COMMUNE**, définie par la législation et identique pour tous les élèves du 1^{er} degré en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette formation commune comporte **28 périodes hebdomadaires**.

Les élèves font ensuite le choix de **4 périodes d'ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES** en fonction de leurs aspirations personnelles ou de leurs intérêts.

Après mûre réflexion et afin de permettre à chacun de s'initier aux langues anciennes, nous avons opté **EN 1^{ère} ANNÉE** pour des combinaisons d'options comportant toutes **deux périodes de latin** accompagnées des activités complémentaires suivantes :

- Soit théâtre et expression dramatique (*à raison de deux périodes*) ;
- Soit informatique¹ (*à raison de deux périodes*) ;
- Soit éducation au respect de l'environnement (*à raison d'une période*) **ET** initiation à la vie économique et sociale (*à raison d'une période*).

EN 2^e ANNÉE COMMUNE, les activités complémentaires demeurent identiques à celles de première, mais nous y ajoutons la possibilité pour les élèves qui le désirent d'opter pour le latin à raison de **4 périodes hebdomadaires** (*parmi lesquelles une période est consacrée à l'initiation à la culture antique*). En effet, il nous a semblé plus sensé d'offrir cette opportunité à nos élèves après qu'ils aient eu l'occasion de s'initier à la pratique du latin.

Avec cette offre d'activités, nous voulons permettre à chaque élève de poser un choix en fonction de ses aspirations personnelles et/ou de ses centres d'intérêt.

Enfin, afin de soutenir les élèves **qui en ont besoin**, nous mettons en place une période de remédiations en mathématique et une autre en néerlandais.

¹ L'objectif poursuivi par cette activité est d'initier les élèves à l'utilisation d'outils informatiques susceptibles de les aider à améliorer leurs méthodes de travail, leurs aptitudes de recherche et par voie de conséquence, de les rendre plus performants dans l'acquisition des savoirs ainsi que des savoir-faire.



Les grilles du 1^{er} degré Année supplémentaire

ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE organisée au terme de la 2^e année commune²

Au premier degré les élèves ont deux années pour acquérir les compétences attendues au terme du degré.

Néanmoins, les dispositions décrétales relatives à l'organisation du premier degré de l'enseignement secondaire prévoient qu'une **année supplémentaire** peut être organisée au bénéfice des élèves qui, au terme de la 2^e année commune, éprouvent des difficultés telles qu'une année supplémentaire au premier degré s'avère indispensable pour leur permettre d'atteindre la maîtrise des socles de compétences visées à la fin de la troisième étape du continuum pédagogique.

L'ATHÉNÉE ROYAL DE WOLUWÉ-SAINTE-PIERRE "CROMMELYNCK" a fait le choix de n'accueillir, en **2^e supplémentaire**, que les élèves ayant fréquenté l'établissement au premier degré.

Pour tout élève orienté vers l'année supplémentaire au terme du 1^{er} degré, le Conseil de classe rédige un **Plan Individuel d'Apprentissage** (P.I.A.) qui définit, notamment, la grille-horaire hebdomadaire suivie par l'élève.

Cette dernière est donc **individualisée** en fonction des difficultés particulières d'apprentissage ou des besoins spécifiques de l'élève. Elle doit aussi favoriser le développement des compétences qui ne présentent pas de difficultés et la construction d'un projet d'orientation scolaire positive.

Afin de préparer efficacement **les élèves de 2^e année complémentaire** au 2^e degré (3^e et 4^e années), il a été décidé de réorganiser les activités de remédiation en néerlandais et mathématique en y intégrant pour chacune une **heure de laboratoire informatique**. Qui plus est, nous offrons aussi l'opportunité aux élèves qui en éprouvent le besoin de bénéficier de deux heures d'activités spécifiques de soutien en lien avec leurs difficultés éventuelles.

² Décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, art. 13 à 15.



Les grilles du 1^{er} degré

	1re COMMUNE			2e COMMUNE			
	I	II	III	IV	V	VI	VII
Formation Commune							
Cours philosophiques	1	1	1	1	1	1	1
Éducation à la Philosophie et à la Citoyenneté	1	1	1	1	1	1	1
Français	6	6	6	5	5	5	5
Mathématique	4	4	4	5	5	5	5
Néerlandais	4	4	4	4	4	4	4
Histoire	2	2	2	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2	2	2	2
Sciences	3	3	3	3	3	3	3
Education par la technologie	1	1	1	1	1	1	1
Education physique	3	3	3	3	3	3	3
Éducation plastique et/ou musicale	1	1	1	1	1	1	1
Remédiations							
Remédiations en Mathématique	1	1	1	1	1	1	1
Remédiations en Néerlandais	1	1	1	1	1	1	1
Formation optionnelle							
Latin	2	2	2	3	2	2	2
Initiation à la culture antique				1			
Théâtre et expression dramatique	2				2		
Informatique (outils de soutien aux apprentissages)		2				2	
Éducation au respect de l'environnement			1				1
Initiation à la vie économique et sociale			1				1
TOTAL	34	34	34	34	34	34	34



Les grilles du 1^{er} degré
Année supplémentaire

2e SUPPLEMENTAIRE	
	VIII
Formation Commune	
Cours philosophiques	1
Éducation à la Philosophie et à la Citoyenneté	1
Education physique	3
Activités au choix	
<i>en fonction du Plan Individuel d'Apprentissage</i>	
Français	5
Mathématique	5
Néerlandais	4
Histoire	2
Géographie	2
Initiation scientifique	3
Education par la technologie	1
Remédiations en Néerlandais	2 dont 1 h de labo informatique
Remédiations en Mathématique	2 dont 1 h de labo informatique
Activités spécifiques de soutien	2
TOTAL	33